



SUISSE jeudi 20 novembre 2014

Trois trains gratuits pour solder un litige

Yelmarc Roulet

> Rail Les duplex de Bombardier entreront en service en 2017, avec un nouveau retard d'un an

Les nouveaux trains à deux étages destinés en priorité à améliorer la ligne entre Genève et Saint-Gall n'entreront en service qu'à partir de 2017. Autrement dit avec un retard total de trois ans, un de plus que les deux ans déjà annoncés en 2012. En contrepartie, le constructeur Bombardier livrera 3 trains gratuits en plus des 59 qui lui ont été commandés.

Les CFF et l'entreprise canadienne ont conclu un accord global pour régler le litige qui empoisonne la «commande du siècle». Préféré à Stadler et à Siemens, Bombardier a reçu en 2010 le mandat de construire 59 trains duplex, dont les premiers devaient être livrés en 2013. Montant du marché: 1,9 milliard de francs.

Depuis lors, des retards de fabrication et des désaccords sur leurs causes avaient amené les deux partenaires à brandir mutuellement des prétentions de dédommagement pour des centaines de millions de francs. Du côté des CFF, le chiffre de 300 millions par année de retard a pu être articulé. Bombardier se réservait de contre-attaquer avec une revendication du même ordre de grandeur, reprochant aux CFF de modifier le cahier des charges en cours de route.

L'accord tombé mercredi est le résultat de dix mois de tractations. Au final, la livraison gratuite de trois trains supplémentaires et de pièces de rechange équivaut à une compensation de 120 millions de francs, selon une source proche de l'entreprise. Un montant qui exprimerait un compromis dans lequel chaque partie prend sa part de responsabilité. Les CFF ont été forcés par la justice d'accepter les revendications des associations de handicapés sur l'accessibilité des trains duplex, tandis que la construction a admis ses faiblesses dans la solidité des caisses en aluminium des trains à deux étages. Il a fallu renforcer celles-ci pour le jour où les convois seront engagés sur l'axe nord-sud et devront traverser le tunnel du Gothard à grande vitesse.

Selon le nouveau plan de livraison, les 62 trains devraient être fournis d'ici à 2020. Des indemnités pour retard de livraison, d'un montant non communiqué, ont été négociées, au cas où les nouveaux délais ne seraient pas respectés.

Test de trains dès 2015

La convention avec Bombardier entrera en vigueur à condition que les trains tests répondent aux critères de qualité des CFF au printemps 2015. Un premier train test sera assemblé en décembre prochain à Henningsdorf, près de Berlin,

400 personnes. «Les CFF n'imposeront pas à leur clientèle des tests avec des trains inaboutis», souligne le communiqué de la compagnie nationale.

Bombardier, pour sa part, critique la tonalité du communiqué des CFF, qui tend encore à prendre le constructeur en faute, alors que la nouvelle date de mise en service a été décidée d'un commun accord. «Il n'y a pas une seule phrase pour dire que ce sera un bon train et que les deux parties en sont convaincues, déplore Stéphane Wettstein, directeur de Bombardier pour la Suisse. Nous nous laissons le temps de garantir un niveau de prestations encore jamais atteint, qu'il s'agisse de confort, de consommation d'énergie ou de sécurité.»

Les difficultés de Bombardier ont été scrutées avec d'autant plus d'attention que l'attribution du «marché du siècle» avait suscité de vives tensions dans le monde ferroviaire. Cette convention permet à Bombardier de solder honnêtement le présent litige, mais la réputation du constructeur ne ressort pas indemne de celui-ci, note un observateur de la politique des transports. Les nouveaux trains sont attendus avec impatience, en particulier sur l'Arc lémanique, qu'ils relieront à Berne et à Zurich avec plus de vitesse et de capacité.